

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. ALLAERT - M. DUGOURD

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Écoquartier Heudelet 26 - Entretien de la promenade haute et des glacis - Convention à conclure entre la Ville et la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

L'opération Heudelet 26, écoquartier de l'Agglomération Dijonnaise, se développe sur 2,5 hectares à proximité du cœur historique de Dijon, associant habitat, activités économiques et équipements culturels.

La Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) est l'aménageur de ce projet, en parfaite concertation avec la Ville de Dijon et la Communauté d'agglomération du Grand Dijon.

Dans cet écoquartier, le stationnement est concentré dans un ouvrage unique semi-enterré, entre l'avenue du Drapeau et la rue du 26<sup>ème</sup> Dragons. Intégré parfaitement au paysage, il accueille sur sa toiture une promenade haute plantée, offrant à l'ensemble du quartier et des Dijonnais, des aires de jeux, de détente et des espaces verts.

Cette promenade s'inscrit dans la continuité des circulations piétonnes par un raccordement de plain-pied à l'avenue du Drapeau à proximité de la station du tramway. Pour cela, a été aménagée une rampe paysagère accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

La liaison avec le cœur de l'écoquartier depuis la promenade haute est assurée par des glacis végétalisés qui se raccordent sur les espaces publics de l'écoquartier.

Ces espaces, propriété de la SEMAAD, sont ouverts au public et bénéficient à l'ensemble du quartier et des Dijonnais, servant l'intérêt général par la facilitation apportée à la circulation publique piétonnière.

Dans ces circonstances, la Ville consent à participer à leur entretien.

Les parties se sont rapprochées pour définir les modalités d'intervention de cette dernière.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- donner votre accord à l'entretien par la Ville de la promenade haute et des glacis de l'Écoquartier Heudelet 26 ;

2- approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi qu'à renouveler cette dernière, à son échéance ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**